

Rapport de la Commission des Finances sur le Préavis du Comité de Direction n°07-2016

Concerne : Budget 2017

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des Finances composée de MM. Pierre-Alain Schmidt, Christian Graf, Frédéric Guilloud, André Cattin (excusé), Laurent Kilchherr (excusé) et Frédéric Mani s'est réunie le jeudi 03 novembre 2016 dans les locaux du Conseil Régional en présence de Mme Chantal Landeiro, membre du Comité de Direction, et Patrick Freudiger, Secrétaire Général. La commission des Finances les remercie de leur disponibilité, de leurs explications et de leurs réponses à toutes nos questions.

Préambule

Le budget présenté tient compte des modifications statutaires mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 et de l'élévation générale des vacations.

La présentation du budget a été complétée afin de comprendre les bascules de comptes avant et après 2017. Nous remercions le CODIR pour ce travail facilitateur de la compréhension du budget.

L'activité du personnel du Conseil Régional correspond à 13,1 EPT (Equivalent Plein Temps). Les différents partenariats couvrant partiellement les coûts de fonctionnement des collaborateurs, la charge réelle de CHF 632'746.- correspond finalement à 5 EPT.

Les frais réels du personnel sont répartis dans les différents thèmes par des imputations interne frais du personnel.

Objet

Le Budget 2017 est dans la continuité du Budget 2016 incluant les modifications statutaires.

Les postes suivants apportent des commentaires de la part de la Commission :

10 autorités

101.3063 : ces frais découlent d'une nouvelle répartition du compte 110.3063 (budget 2016) dans les comptes 101.3063 et 130.3063.

11 Administration

- 110.3161 : les nouveaux locaux du Conseil Régional sont plus grands et passent de 390m² à 480m². Néanmoins, le prix du m² annuel est resté le même à CHF 240.- (bas pour le centre de Nyon).
- 110.3184 : La politique du nouveau CODIR évolue et nécessitera plus de moyens pour la communication. Le site internet sera renouvelé (CHF 12'000.-), 2 nouvelles vitrines à renouveler 3x par an (CHF 12'000.-) et une clarification des buts du Conseil Régional vis à vis de la population et des conseillers (CHF 5'000.-).
- 110.4362 : Ce compte a été redistribué dans les comptes 110.4362, 160.4510, 160.4520, 160.4522, 180.4510, 420.4510, 420.4520, 820.4510 et 820.4520 pour un total de CHF 827'000.-.

13 Service du personnel et des assurances

- 130.3040 : Modification de la répartition des coûts de la LPP de ½ (employé) / ½ (employeur) à 1/3 (employé) / 2/3 (employeur) comme pratiqué dans les communes. Cette modification est de compétence du CODIR.
- 130.3063 : voir 101.3063.
- 130.3091 : Politique de formation du personnel est ajouté sur une estimation de CHF 1000 / EPT.

15 Affaires culturelles

- 150.3610 : La partie agenda culturelle représente environs CHF 20'000.-

16 Tourisme

- 160.3600 : Erreur dans la présentation, l'information 160.3520 ne doit pas être présent.
- 160.3620 : Erreur dans la présentation, l'information 160.3522 ne doit pas être présent.
- 160.4300 : Le montant de CHF 765'000.- est réparti à parts égales dans les comptes 160.3620 et 160.3814.

23 Attribution aux réserves

- 230.3801 : Une erreur de report est présente dans le préavis en page 3, il s'agit bien de CHF 260'000.-

Préavis

- Une coquille se trouve dans le tableau de la page 3 au chiffre 36 Aides et subventions CHF 1'417'500.-

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter:

- le préavis du Comité de Direction n°07-2016 du budget 2017.

Pour la Commission des Finances:

M. André Cattin

M. Pierre-Alain Schmidt

M. Laurent Kilchherr

M. Frédéric Guilloud

M. Frédéric Mani, votre rapporteur

Fait à Dully, le 13 novembre 2016